

DESCRIPTION DU CRITÈRE « QUALITE LOGISTIQUE » Prestations du fournisseur, Approvisionnement et distribution)

Filière Fournitures Médicales

NOM DU FOURNISSEUR (soumissionnaire) :

Adresse e-mail service des marchés :

Les engagements signés sur ce présent document prévalent sur les conditions générales de vente éventuellement annexées par le fournisseur à son offre.

PRESTATIONS DU FOURNISSEUR

1. Réseau

- De visite commerciale : OUI ☐ NON ☐
Si OUI, préciser les noms et coordonnées des interlocuteurs privilégiés :
- Réseau du support technique en appui de la bonne utilisation du dispositif médical et accompagnement aux changements de pratiques :
OUI ☐ NON ☐
Si oui, description détaillé du réseau à fournir annexé à l'offre, en précisant les noms et coordonnées des délégués médicaux sur les différents établissements du GHT 72 participants à la campagne, précisant les objectifs, notamment dans le soutien au bon usage

2. Conditions, modalités de livraison et frais de port :

Délai de livraison des fournitures :

- **Frais de port pour livraison normale** OUI ☐ NON ☐

Si Oui, préciser la grille tarifaire et à partir de quel montant ou quelle quantité de commande.

Certains établissements de faible capacité étant susceptible de passer des commandes de faible montant, ce critère sera particulièrement étudié.

- **Minimum de commandes** : OUI ☐ NON ☐

Si Oui, préciser le montant ou la quantité

- **Livraison en urgence** **SOUS 24H** OUI ☐ NON ☐
Si OUI, heure limite de commande :
Si OUI, frais de port : OUI ☐ NON ☐
Si OUI, préciser la grille tarifaire :
SOUS 48H OUI ☐ NON ☐
Si OUI, heure limite de commande :
Si OUI, frais de port : OUI ☐ NON ☐
Si OUI, préciser la grille tarifaire :

3. REPRISE DE PRODUITS AVANT PÉREMPTION : OUI ☐ NON ☐

- Si OUI, sans conditions ☐
Si OUI, sous quelles conditions ☐
À préciser :

4. MODALITES DE GESTION DES RUPTURES

Existe-t-il des règles de Communication : OUI ☐ NON ☐

Procédure de gestion des ruptures (à détailler en annexe) incluant :

- Accompagnement des établissements en cas de ruptures (information, communication, équivalences...).
- Proposition de fourniture de produits équivalents (validé par le pharmacien coordonnateur de la campagne)

Quelles sont les règles de prise en charge de ces ruptures :

- Propositions d'alternatives : OUI ☐ NON ☐
- Livraison d'une référence équivalente mais d'un autre fournisseur : OUI ☐ NON ☐
- ☐ Autres solutions (à préciser)

Fait à ,
Le

Signature

Cachet du laboratoire